

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-CF2394

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Pires Beaune, M. Mickaël Bouloux, Mme Jourdan, M. Delautrette, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 28

I. – À la trentième ligne de la dernière colonne du tableau de l’alinéa 5, substituer au nombre :

« 12 000 000 »

le nombre :

« 22 000 000 ».

II. – La perte de recettes pour l’État est composée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des Députés socialistes et apparentés propose d’augmenter dès 2024 les fonds dédiés à l’accompagnement de l’installation et de la transmission des exploitations agricoles, en relevant de 10 M€ le plafond limitant l’affectation de la taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles (dite taxe JA).

La problématique du renouvellement des générations en agriculture et les enjeux associés sur l’installation et la transmission sont au cœur des préoccupations du monde agricole.

Ces dix dernières années, 108 000 exploitants agricoles et une ferme sur cinq ont disparu ; d’ici 2030, 48 % des chefs d’exploitation auront atteint l’âge de partir à la retraite. Nous devons changer d’échelle dans le rythme et la qualité (performance économique, sociale et écologique) des

installations d'exploitants agricoles dans la perspective de renforcer la souveraineté alimentaire française et la lutte contre le réchauffement climatique.

Alors que sont attendues les présentations du Pacte et du projet de loi d'orientation et d'avenir agricole (PLOAA), le projet de loi de finances pour 2024 offre l'opportunité de mettre en œuvre sans attendre certaines préconisations issues des concertations régionales et nationales. Parmi celles-ci, il est fait état de manière consensuelle par les parties prenantes agricoles de la nécessité d'augmenter considérablement les fonds dédiés à l'accompagnement des parcours d'installation et de transmission des exploitations dans le cadre du programme AITA. Cela correspond aussi à une recommandation de la Cour des Comptes et du CGAAER. Ce dernier estimait dans son dernier rapport sur le sujet (avril 2023) que l'État devait engager 10 M€ supplémentaires en ciblant notamment l'accompagnement des personnes non issues du milieu agricole (NIMA) et la phase d'émergence.

Le CGAAER proposait ainsi de relever en conséquence le plafond de la taxe JA. Elle n'est aujourd'hui affectée qu'à hauteur de 50 % au financement de politiques publiques bénéficiant aux nouveaux agriculteurs.

Cet amendement a été proposé par SOL, Terre de Liens, FADEAR, Réseau CIVAM, RENETA, MIRAMAP, FNAB.